

LE JUDO ET L'ENFANT. REGARDS ET PRATIQUES D'ENSEIGNANTS

[Samuel Julhe](#)

De Boeck Supérieur | « Staps »

2012/2 n°96-97 | pages 121 à 137

ISSN 0247-106X

ISBN 9782804169893

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-staps-2012-2-page-121.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Samuel JULHE
Maître de conférences
Chercheur au « Laboratoire Cultures,
Éducation, Sociétés » EA 4140
Équipe « Vie Sportive » – Université
Bordeaux Segalen
E-mail : samuel.julhe@u-bordeaux2.fr

Le judo et l'enfant. Regards et pratiques d'enseignants

SAMUEL JULHE

RÉSUMÉ : Les promoteurs du judo français, mais aussi les discours de sens commun, désignent fréquemment cette discipline comme étant hautement éducative. La voie de la souplesse serait censée aviver la débrouillardise, ou encore permettre l'émulation et l'apprentissage de l'échec. Par ailleurs, le judo est vu comme une école de sociabilité et de mixité, dans le sens où garçons et filles se trouvent régulièrement mêlés. Dans ce contexte, cet article vise à interroger le rapport qu'entretiennent les enseignants de judo au public enfantin et au caractère éducatif de leur pratique. De plus, il s'agit d'aborder la façon dont ils prennent en compte les rapports sociaux de sexe. Les données recueillies s'appuient sur un double dispositif d'enquête, juxtaposant entretiens semi-directifs et observation de séances. Outre les discours laudateurs vis-à-vis des « bienfaits » accordés au judo, les résultats montrent que les enfants constituent un public controversé et faiblement valorisé par une partie des enseignants. Faute d'un regard spécifique sur la problématique du genre, il semble également que les enseignants de judo contribuent par leurs actions à renforcer les stéréotypes sexués.

MOTS CLÉS : Sociologie, judo, éducation, relation adulte-enfant, rapports sociaux de sexes.

ABSTRACT: In France, the promoters of judo, as the common sense, often define this discipline as highly educational. The judo would be expected to enhance resourcefulness, allow the emulation and learning from mistakes. Moreover, the way of softness is seen as a sociability and coeducation school, in that boys and girls regularly practice together. In this context, this article aims to examine relationships of judo teachers to the childish public. In addition, it comes to addressing how they take account of gender relations. Data are based on a dual methodology, juxtaposing semi-structured interviews and observation sessions. Also to the laudatory discourse about the "benefits" granted by judo, the results show children are a controversial public for some teachers. Without a specific look on the gender issue, it appears judo teacher's actions strengthen gender stereotypes.

KEYWORDS: Sociology, judo, education, adult-child relationship, gender studies.

ZUSAMMENFASSUNG: Judo und das Kind. Sichtweisen und Praktiken der Lehrer

Die Förderer des französischen Judos, aber auch der allgemeine Diskurs bezeichnen die Disziplin als erzieherisch höchst wertvoll. Der Weg der Geschmeidigkeit sei dazu geeignet, die Durchsetzungsfähigkeit zu fördern oder auch durch Niederlagen zu lernen und diese als Herausforderung anzunehmen. Außerdem wird Judo als Schule des Sozialverhaltens und der Koedukation gesehen, da Jungen und Mädchen regelmäßig zusammen sind. In diesem Kontext will der Artikel herausfinden, welche Beziehung die Judolehrer zu den Kindern haben und wie es mit dem erzieherischen Charakter ihres Sports aussieht. Außerdem geht es darum, wie sie die Beziehung zwischen den Geschlechtern berücksichtigen. Bei der Datenerhebung wurden Leitfadenterviews und Beobachtungen eingesetzt und verglichen. Abgesehen von den Lobeshymnen auf die „Wohltaten“ des Judos zeigen die Ergebnisse, dass die Kinder ein kontroverses und wenig geschätztes Publikum für einen Teil der Lehrer darstellen. Da ein spezieller Blick auf die Geschlechterproblematik

fehlt, scheinen die Judolehrer durch ihre Aktionen dazu beizutragen, Geschlechterstereotypen zu festigen.

SCHLAGWÖRTER: Soziologie, Judo, Erziehung, Erwachsenen-Kind-Beziehung, soziale Geschlechterbeziehung.

RIASSUNTO : Il judo e il bambino. Sguardi e pratiche d'insegnanti

I promotori del judo francese, ma anche i discorsi di senso comune, designano frequentemente questa disciplina come altamente educativa. La via della scioltezza sarebbe indicata rivivere la capacità di sapersela sbrigare, o ancora permettere l'emulazione e l'apprendimento dell'insuccesso. D'altronde, il judo è visto come una scuola di sociabilità e di co-educazione, nel senso in cui ragazzi e ragazze si trovano regolarmente mischiati. In questo contesto, l'articolo ha lo scopo di interrogare il rapporto che intrattengono gli insegnanti di judo con il pubblico infantile e il carattere educativo della loro pratica. Di più, si tratta di affrontare il modo con cui prendono in considerazione i rapporti sociali di sesso. I dati raccolti si appoggiano su un doppio dispositivo d'indagine, giustappo- nendo interviste semi-direttive e osservazione di sedute. Oltre ai discorsi lodatori di fronte ai «benefici» accordati al judo, i risultati mostrano che i bambini costituiscono un pubblico controverso e debolmente valorizzato da una parte degli insegnanti. Mancando di uno sguardo specifico sulla problematica di genere, sembra ugualmente che gli insegnanti di judo contribuiscano, con le loro azioni, a rinforzare gli stereotipi sessuali.

PAROLE CHIAVE: Educazione, judo, rapporti sociali di sesso, relazione adulto-bambino, sociologia.

RESUMEN : El judo y el niño. Miradas y practicas de enseñanzas

Los promotores del judo francés como en el discurso señalan que esta disciplina es altamente educativa. La flexibilidad es una forma de acomodo que permite una emulación al aprendizaje de la derrota. Para algunos, el judo es considerado como una escuela socializante y de integración de género, donde las niñas y niños regularmente participan en conjunto. En este contexto este artículo se interroga en relación a las relaciones que tienen los profesores de judo al público infantil y al carácter educativo de esta práctica. De la misma manera se trata de abordar la forma que tienen los profesores en relación a los aspectos sociales de sexo (niño y niñas). Las informaciones recogidas se apoyan en un doble dispositivo de las encuestas, se yustaponen las entrevistas semi directivas y las observaciones de los entrenamientos. Otros los discursos de los beneficios que trae el judo, los resultados muestran que los niños constituyen un público controvertido y debilmente valorizado por los profesores. Falta una mirada específica sobre esta problemática de género, parece que los profesores de judo resfuerzan los estereotipos sexuales.

PALABRAS CLAVES : Sociología, Judo, Educación, Relaciones adultos-niños, Informes sociales de sexos.

Depuis son implantation en France dans les années 1930 jusqu'à aujourd'hui, le judo est fréquemment désigné par ses promoteurs comme une activité hautement éducative, favorisant l'amélioration individuelle, à la fois sur un plan physique, moral et mental (Brousse, 2000 ; Bui-Xuan, 2011 ; Gaudin, 2009). En France, cette idée est d'autant plus forte qu'à partir de la fin des années 1960 la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées

(FFJDA) se préoccupe fortement de l'encadrement des adolescents, puis des enfants. D'une part, en réaction à l'engouement que connaît la pratique auprès de ce public. Ainsi, pour l'ensemble de la FFJDA, la part des licenciés âgés de moins de 16 ans passe de 50 %, à 60 %, puis à 75 % entre les années 1962, 1965 et 1970 (Groenen, 2011). D'autre part, afin de faire face à des tensions internes visant l'autonomisation de disciplines associées qui induit

un ralentissement de la progression du nombre de licences (Julhe, 2009), mais également à la concurrence d'autres fédérations (Groenen, 2011 ; Groenen & Ottogalli-Mazzacavallo, 2011). Formalisant cette orientation de la politique fédérale, une première méthode d'enseignement adaptée aux enfants est publiée en 1977 sous le titre d'*Approche pédagogique des 6-9 ans*. Ce projet didactique et pédagogique est parachevé par la publication de la *Méthode française d'enseignement du judo-jujitsu* en 1990. À sa suite, voit le jour un enseignement du « baby judo » ou d'« éveil judo » destiné aux 4-5 ans, principalement axé sur le développement psychomoteur (Barbotte, 1992). En conséquence, la place des jeunes et des enfants parmi les licenciés de la FFJDA est actuellement prépondérante : 80 % des licenciés de cette fédération sont âgés de moins de 20 ans et plus de 40 % ont moins de 10 ans, ce qui représente environ 230 000 enfants¹.

Partant de ce constat, l'article vise à interroger la dimension éducative du judo, tel qu'il est enseigné au public enfantin dans les clubs et les situations « ordinaires » (Loizon *et al.*, 2005). En première acception, la notion d'éducation est entendue au sens durkheimien, soit « l'action exercée par les générations d'adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. L'éducation a pour objet de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux, que réclame de lui la société » (Durkheim, 2005, p. 51). Dans cette perspective, sans revenir sur les apories de cette définition – *i.e.* les individus ne sont pas transparents à eux-mêmes quant à l'orientation et aux effets de leurs actions, non-passivité de l'enfant dans le processus éducatif, mécanismes récurrents de négociation entre l'enfant et l'adulte –, l'éducation se définit avant tout comme un processus de socialisation contribuant à forger des perceptions corporelles,

culturelles, sociales, sexuées, etc. (Darmon, 2006). De la même manière, le terme d'enfant est ici entendu au sens d'un continuum s'éparant la naissance de l'âge adulte dont les frontières varient selon les acteurs en présence et non comme une catégorie d'âge aux frontières fixes et universelles (Deschavanne & Tavoillot, 2007 ; Octobre, 2010). D'un point de vue théorique et méthodologique, notre travail ne s'inscrit pas dans le cadre d'une « didactique des sports de combat », sans en ignorer les apports sur les thèmes de la « transposition » et du « contrat » didactique ou encore du « rapport au savoir » (Terrisse, 2003). De la même manière, il ne s'agit pas de revenir sur la véracité, ni même sur l'intensité des « effets éducatifs » imputables à la pratique de la voie de la souplesse, type de question auquel il est particulièrement délicat d'apporter des réponses (Baudelot & Leclerq, 2005 ; Reynes & Lorant, 2003). En s'armant des outils de la sociologie, notamment de la sociologie phénoménologique d'Alfred Schütz (Blin, 2010 ; Cefai, 1998 ; Schütz, 2007 ; Schütz, 2008 ; Schütz, 2009) ; de la sociologie de l'enfance (Danic *et al.*, 2006 ; Garnier, 1995 ; Garnier, 2006 ; Sirota, 2006) et des approches interactionnistes en sociologie de l'éducation (Davoine & Louveau, 1998 ; Mosconi, 1992 ; Mosconi, 2001 ; Zaidman 1996), notre objet est d'analyser les rapports que des enseignants de judo exerçant en clubs entretiennent vis-à-vis de la dimension éducative de leur discipline et du public enfantin, mais aussi les manières concrètes qu'ils ont de les aborder².

Plus précisément, le questionnement de ce travail est triple. En premier lieu, l'objet est d'appréhender les « bienfaits éducatifs » que les enseignants attribuent à la pratique du judo chez l'enfant, afin d'accéder à une partie de leur *système de pertinence* (Schütz, 2007) et de mieux cerner les *intentions didactiques* qui

1 *tat-Info*, n° 05-01, 2005.

2 Ce travail s'intègre dans le cadre général d'un contrat de recherche établi avec le ministère de la Culture et de la Communication, portant sur « Le rôle des loisirs culturels et sportifs dans la socialisation sexuée des enfants ». Que Christine Mennesson et Gérard Neyrand, qui en ont été les initiateurs et les directeurs, soient ici chaleureusement remerciés.

les animent (Loizon *et al.*, 2005 ; Margnes *et al.*, 2007). Vient ensuite l'examen des représentations que les enseignants de judo ont de l'enfant en tant que public spécifique, ainsi que les distinctions qu'ils opèrent à l'intérieur de ce groupe, notamment entre filles et garçons. En effet, si dès les années 1930 les promoteurs du judo français apparaissent favorables au judo féminin dans leurs discours, les dirigeants de la discipline gardent néanmoins pendant longtemps une position conservatrice en matière de pratique physique féminine. En 1963, les judokas féminines représentent 5,5 % des licenciés fédéraux et les premières compétitions féminines officielles ne sont instaurées qu'en 1972. De même, il faut attendre 1974 pour qu'une femme intègre le comité directeur fédéral. En ce sens, la pratique féminine du judo en France peut être présentée comme étant largement sous tutelle masculine (Groenen, 2006). Enfin, nous observons la façon dont les rapports sociaux de sexes sont pris en compte par ces mêmes enseignants. En effet, transmettre aux enfants une forme de combat, aussi euphémisée soit-elle, ne va pas de soi, ceci compte tenu des normes sociales régissant les rapports entre enfants et entre les sexes (Guérandel & Mennesson, 2007). Cette approche réalisée par le biais du genre apparaît également intéressante dans la mesure où elle a déjà montré sa portée heuristique dans des travaux abordant d'autres pratiques de combat et des groupes d'adultes (Lenzen *et al.*, 2004 ; Mennesson & Clément, 2009).

1. MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE : UNE APPROCHE ETHNOGRAPHIQUE

Aussi bien dans le domaine des sciences sociales que dans celui de la recherche en

didactique, les écrits méthodologiques précisent de croiser les sources d'informations concernant l'objet de recherche (Beaud & Weber, 1996) ou d'avoir recours à une forme de « triangulation » (Le Compte & Goetz, 1982). Les résultats que nous présentons s'appuient ainsi sur deux formes complémentaires de recueil de données.

Une série de seize entretiens semi-directifs d'une durée moyenne de deux heures a été réalisée auprès d'enseignants titulaires d'un Brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES). La sélection des interviewés s'est opérée à partir de trois critères différenciateurs : a) l'appartenance générationnelle, renvoyant à des différenciations en termes d'expérience de pratique, de formation et d'enseignement. En effet, le vécu des enseignants de judo s'est profondément modifié au fil de l'avancée du processus de sportivisation et de pédagogisation de la discipline (Brousse, 2000 ; Groenen, 2005 ; Julhe, 2009) ; b) la prise en compte de deux niveaux de formation (BEES 1 ou BEES 2), renvoyant globalement à une plus ou moins grande connaissance des « savoirs publics » et des « pédagogies officielles » promues par la FFJDA (Loizon *et al.*, 2005) ; le statut professionnel de l'enseignant (bénévole ou salarié), vu comme un indicateur de sa dépendance vis-à-vis des attentes du public (Julhe & Haschar-Noé, 2010). Les principales caractéristiques du groupe d'enseignants étudié sont présentées ci-dessous, sa structure étant globalement conforme à celle de l'ensemble de la population des enseignants de judo, à la fois en matière de diplôme, de statut professionnel et de répartition sexuée. Les données portant sur les caractéristiques sociodémographiques des enseignants de judo indiquent notamment que 15 % sont des femmes, 13,5 % sont titulaires du BEES 2^e degré, et que 40 % sont bénévoles³.

3 OJS (2006). *Étude sur le judo en Poitou-Charentes – Regard sur l'activité, l'emploi et l'enseignement*, DRDJS de Poitou-Charentes, Poitiers.

Tableau 1. Caractéristiques des personnes interviewées

Pseudonyme	Année de naissance	Diplôme sportif	Statut	Publics
Michel	1929	BEES 1	Bénévole	14-18 ans ; Adultes
Marco	1931	BEES 1	Bénévole	12-18 ans ; Adultes
Lucien	1934	BEES 1	Bénévole	16-18 ans ; Adultes
Georges	1941	BEES 2	Professionnel	10-13 ans ; Adultes
Armand	1945	BEES 1	Bénévole	12-18 ans ; Adultes
Alexandre	1951	BEES 1	Bénévole	8-11 ans ; Adultes
Rémi	1957	BEES 1	Professionnel	6-9 ans ; 16-18 ans ; Adultes
Jean-Pierre	1959	BEES 1	Bénévole	12-13 ans ; 16-18 ans ; Adultes
Christian	1960	BEES 2	Professionnel	4-5 ans ; 14-18 ans ; Adultes
Annabelle	1961	BEES 2	Professionnelle	8-9 ans ; 12-15 ans ; Adultes
Luc	1963	BEES 1	Professionnel	6-8 ans ; 16-18 ans ; Adultes
Éric	1968	BEES 2	Professionnel	4-18 ans
David	1970	BEES 2	Professionnel	12- 18 ans ; Adultes
Mathieu	1972	BEES 1	Bénévole	4-11 ans ; Adultes
Ludivine	1978	BEES 1	Bénévole	4-11 ans
Patrice	1981	BEES 1	Bénévole	14-18 ans

Afin de ne pas orienter trop fortement le contenu des discours – plus particulièrement pour l'hypercorrection résultant de questions directes posées à des enseignants au sujet de leurs pratiques pédagogiques, amenant les acteurs à reconstruire et à survaloriser l'usage d'outils didactiques ou pédagogiques vis-à-vis des attentes supposées du chercheur (Guernier *et al.*, 2006) –, les thèmes abordés lors de ces entretiens étaient volontairement larges et dépassaient le cadre de l'interaction enseignant-élève. L'enquête était présentée de façon générique sous l'angle d'une interrogation sur « les parcours et les activités des enseignants de judo ». Le contenu des entretiens portait sur la trajectoire dans le champ des pratiques de combat (entrée dans la pratique, parcours en compétition, formation et diplômes, récits d'expérience relatifs aux différents clubs fréquentés, relation aux dirigeants associatifs), mais également sur le faisceau de tâches réalisé dans le domaine du judo (arbitrage, jury de grade, activités administratives fédérales, animation de

stages et enseignement en club). Sur ce dernier point, des relances spécifiques étaient proposées afin de cerner les types de public encadrés, ceux « privilégiés » par l'enseignant, leurs spécificités perçues, mais aussi distinguer « temps court » et « temps long » du déroulement des séances ou encore déceler des évolutions dans le rapport à l'enseignement au fil des années d'expérience.

Une fois les entretiens réalisés, ce premier dispositif méthodologique a été complété par un travail d'observation d'une ou deux séances avec chacun des interviewés. Celui-ci a donné lieu à la prise de notes manuscrites *in situ*, portant sur le déroulement chronologique des exercices proposés, la répartition des élèves dans l'espace, les interactions verbales et physiques entre l'enseignant et ses élèves ou les autres personnes présentes. Le choix a été fait de ne pas filmer les séances, malgré le supplément d'objectivation apporté par cette méthode, une fois encore de manière à ne pas pousser davantage les enseignants à accentuer

les « bonnes pratiques » mises en avant pour « satisfaire » le chercheur. En effet, « la vidéo opère une déformation du réel [...] chacune des étapes de la mise en place du dispositif impose ses contraintes, modifie les modalités de l'action, recompose le réel » (Guernier *et al.*, 2006, p. 20). L'enjeu était au contraire de se fondre le plus possible dans le cadre de la salle durant le temps des séances (Danic *et al.*, 2006). À des fins d'approfondissement, une dizaine de séances d'observation a été effectuée auprès de Luc, enseignant sélectionné de manière aléatoire parmi l'échantillon de départ. Les données ethnographiques présentées dans l'article sont issues de ce dernier terrain. Dans ce cadre, le groupe observé est une section mini-poussin (6-8 ans) où sont inscrits 25 enfants, dont un tiers de filles, soit un groupe légèrement plus féminisé que la moyenne de la population fédérale qui compte 27,6 % de féminines en 2010. Ces apprentis judokas oscillent entre quelques mois et un an de pratique, les grades représentés vont de la ceinture blanche à la ceinture jaune-orange⁴. Chacun des cours observés était encadré par Luc, parfois secondé par Sylvie – enseignante bénévole, titulaire d'un BEES 1^{er} degré, encadrant dans le même club les groupes des benjamins (9-10 ans) et minimes (11-12 ans) – qui restait à proximité du tatami pour accueillir les parents ou résoudre les menus problèmes rencontrés par les enfants (aller aux toilettes, réajuster sa tenue, etc.).

2. LE CARACTÈRE ÉDUCATIF DU JUDO COMME UN « ALLANT DE SOI »

Abordons pour commencer le *sens* que les enseignants de judo attribuent à un objet particulier du monde social, faire du judo lorsque l'on est enfant et l'enseigner à ce public, afin d'appréhender quelques-unes des finalités

qu'ils souhaitent atteindre. De façon à établir cette analyse, qui adopte résolument un point de vue *compréhensif*, nous proposons de recourir aux travaux d'Alfred Schütz (1899-1959), dont la conceptualisation des formes de connaissance a déjà montré sa fécondité sur d'autres objets empiriques (Julhe & Mirouse, 2010 ; Lengerman & Niebrugge, 1995). Cette approche permet notamment de penser la manière dont se constituent les *systèmes de pertinence* individuels, définis comme l'ensemble des « éléments de la structure ontologique du monde pré-donné, et du stock de connaissances [...] pertinents pour l'individu, lorsqu'il définit par la pensée, par l'action, émotionnellement, sa situation, afin d'y établir sa voie, et d'y faire face » (Schütz, 2007, p. 123).

De manière générale, mais plus particulièrement vis-à-vis du jeune public, le judo affiche des principes axiologiques forts (*seiryoku zen yo* : recherche du maximum d'efficacité pour le minimum d'effort ; *jita kyoei* : entraide et prospérité mutuelle), ainsi que le respect d'un code moral (politesse ; modestie ; courage ; respect ; sincérité ; contrôle de soi ; honneur ; amitié) (Bui-Xuan & Ruffié, 1999). Sans distinction, les enseignants rencontrés développent un discours exemplaire sur la « valeur éducative » de leur discipline et ce qu'elle serait censée transmettre, tout cela étant présenté comme un *allant de soi* non remis en cause et structurant aussi bien la perception que l'action (Schütz, 2008). La pratique améliorerait à la fois les qualités physiques et psychiques des enfants dont les enseignants ont la charge, et permettrait un transfert vers ce qu'ils nomment la « vie de tous les jours ». Sans reprendre à notre compte l'usage de cette séparation et complémentarité entre corps et esprit, il apparaît que les interviewés mettent en avant des *motifs* de pratique concernant les enfants qui renvoient aux

4 Importé d'Angleterre dès les années 1930 (Brousse, 2000), le système des grades du judo comporte actuellement neuf « ceintures » jalonnant le parcours des pratiquants : blanc, jaune, orange, vert, bleu, marron, noire (1^{re} à 5^e *dan*), rouge et blanche (6^e à 8^e *dan*), rouge (9^e et 10^e *dan*). Des paliers intermédiaires sont ajoutés en baby judo : ceinture blanche avec une, puis deux, bandes jaunes horizontales. Pour les enfants de plus de 6 ans, des ceintures bicolores permettent à l'enseignant de moduler le marquage de la progression : blanc-jaune, jaune-orange, etc. Source : <http://www.ffjudo.com> (consulté le 22/11/2011).

catégories schützéennes séparant *motifs parce que* et *motifs en vue de* (Schütz, 2007, pp. 73-77).

Le judo viendrait tout d'abord répondre aux attentes de parents souhaitant affiner le « caractère », gommer les « excès » ou combler les « manques » constatés chez leur enfant.

Les parents nous envoient leurs enfants pour tout : le trop maigre, le trop costaud, le trop nerveux, le pas assez nerveux. [Alexandre]

T'as des gamins les parents les mettent au judo parce que soit ils sont violents, soit ils bougent, c'est des piles et ils savent pas quoi en faire. Et ils disent : « il faut le dépenser, le calmer ». [Ludivine]

L'initiation à la voie de la souplesse, se définit dans ce cas comme une « conduite motivée en termes de projet préconçu » (Schütz, 1994, 103), c'est-à-dire référée à un *motif parce que*, reposant lui-même sur le *savoir vague* – i.e. connaissance imprécise et partielle, mais suffisante pour se forger un point de vue sur l'objet et orienter l'action – des parents au sujet du judo et incorporé à leur *réserve de connaissance*.

Partant de cette forme de demande sociale, les enseignants rendent compte parallèlement de tous les bienfaits qu'ils attribuent au judo. Leur discours correspond ici à une série de *motifs en vue de*, où le sens de l'action est donné en rapport à l'avenir, vis-à-vis d'un projet, d'un but, qui a déjà été expérimenté ou réalisé (Schütz, 2007). La pratique permettrait ainsi d'aviver la « débrouillardise », d'acquérir des « schèmes moteurs transversaux », mais aussi de canaliser une énergie perçue sous l'angle du trop plein.

Avec le judo leurs corps seront formés à une pratique sportive, à une gestuelle. Déjà, ils savent rouler, ils savent courir, ils savent déjà se débrouiller, donc c'est très bien. [] Tu as des gamins qui étaient vachement introvertis et qui s'ouvrent aux autres. [Mathieu]

Le judo, c'est aller vers la maîtrise de soi, un certain équilibre, moins d'agressivité, mais malgré tout on sait se défendre si on est agressé. [David]

Cette croyance en l'effet cathartique des activités de combat est largement partagée par le sens commun (Wann *et al.*, 1999), même si la

réalité semble bien plus complexe. Des travaux portant sur un échantillon de jeunes judokas démontrent en effet une réduction de l'agressivité et une meilleure maîtrise de la colère chez les filles, tandis que les apports sont moins probants dans le cas des garçons, qui se trouvent davantage sous l'influence d'une augmentation de l'estime de soi et l'affirmation du statut sexuel masculin (Reynes & Lorant, 2003).

Aux yeux des enseignants, la conjonction de ces effets aiderait l'enfant à grandir de façon harmonieuse, équilibrée, et finalement « plus rapidement » que les enfants non pratiquants.

Avec le judo, ils arrivent peut-être à mûrir un peu plus vite que les autres enfants. [Jean-Pierre]

En cela, leurs discours font écho à l'opposition schützéenne entre le groupe des *semblables* – qui partagent une même situation de référence – et celui des *contemporains* – qui ne sont pas directement présents –, résultant de l'appropriation par les premiers d'une série de *savoirs directs*, fondés sur le vécu corporel. Par ailleurs, renouant avec l'idée du club sportif comme espace de socialisation privilégié (Callède, 1985 ; Mennesson, 2011), le judo est ici considéré comme une sorte de complément éducatif aux deux grandes instances de socialisation que sont l'école et la famille, voire comme un palliatif lorsque l'une d'elles est déficiente.

On remplace peut-être l'école l'éducation physique, qui n'existe pas vraiment dans les écoles primaires. [Rémi]

On a plein de valeurs qui se perdent dans le monde dans lequel on vit. Les parents sont peut-être pas forcément aptes pour donner des valeurs, mais nous, on peut les guider. Et ils nous les confient un petit peu et on essaie de faire un relais à leur éducation. [David]

En fin de compte, c'est ça, on refait une éducation. C'est pour ça que le judo a du succès chez les tout petits, parce que c'est une éducation que les parents n'ont pas le temps de faire. La majorité des gamins qu'on a ici c'est ça, c'est pour faire une éducation... [Luc]

Or faire ou refaire une éducation est un objectif permettant la projection dans un avenir potentiel et la poursuite d'un *horizon interne* favorisant pour les enseignants le maintien dans la pratique, dans le sens où « mon expérience de ces horizons me convainc que chaque monde potentiellement à ma portée, une fois atteint, sera entouré d'horizons nouveaux, et ainsi de suite » (Schütz, 2009, p. 100).

Avec des tout petits, c'est de l'initiation, un travail sur la motricité, et des jeux d'opposition. Après, les 6-7 ans, on commence l'apprentissage global du judo. Après, ça rentre plutôt dans un apprentissage individualisé, sur benjamin, minime, on rentre plus dans la pratique. Et après, cadet, junior, bon ben, là c'est du judo. C'est l'âge où c'est très intéressant, parce qu'il y a le premier dan qui arrive, il y a la motivation du grade. [Annabelle]

Reprenant dans cet extrait d'entretien le programme officiel de progression proposé par la FFJDA, cette enseignante établit finalement une projection de l'avenir de l'enfant dans le cadre de la pratique du judo, qui « comme toute autre anticipation comporte ses horizons vides qui ne seront remplis que par la matérialisation de l'événement anticipé » (Schütz, 2007, p. 72).

3. LES ENSEIGNANTS DE JUDO ET LE PUBLIC ENFANT

Pour aller plus loin dans l'analyse des rapports qu'entretiennent les enseignants de judo vis-à-vis du public enfant, l'approche développée par Pascale Garnier apparaît centrale. Ses recherches sont en effet consacrées au processus d'institutionnalisation des catégories d'âge dans le monde sportif à partir d'une étude auprès de cinq fédérations : basket-ball, équitation, gymnastique sportive, natation et tennis

(Garnier, 2004 ; Garnier, 2006). Cette auteure cherche notamment à appréhender la manière dont s'effectuent les opérations de qualification des individus selon l'âge, ou encore les controverses et les débats suscités au sein de ces fédérations. Plus spécifiquement, elle montre qu'aux yeux des acteurs sportifs la légitimité d'une action auprès des enfants s'articule autour de trois « principes », dont chacun peut être vecteur de tensions parmi l'encadrement.

– Pour Pascale Garnier, la légitimité des pratiques sportives enfantines passe par la priorité accordée à l'intérêt de l'enfant par rapport aux intérêts des adultes, qu'il s'agisse des parents ou des éducateurs sportifs. Cette priorité impose le respect d'un *principe d'adaptation*, qui renvoie à la prise en compte des spécificités de l'enfant (physiques, psychologiques, etc.) et interdit le « plaquage » des outils pédagogiques habituellement déployés avec les adultes. La pratique enfantine se doit d'être « adaptée », à la fois sur un plan didactique et pédagogique, ce qui suppose également un aménagement des modalités d'accès à la « compétition »⁵.

– Par opposition aux périodes antérieures, où des pratiques pouvaient être uniquement réservées à quelques-uns, opérant une distinction selon l'origine culturelle, le niveau de revenu, l'appartenance sexuée, etc., la pratique sportive enfantine est aujourd'hui régie par un *principe d'accès possible pour tous à l'activité physique*. Autrement dit, la pratique sportive enfantine apparaît justifiée par un idéal démocratique de liberté dans le choix de son activité et d'égalité de traitement de tous les publics.

– Enfin, si l'activité enfantine se doit d'être « adaptée », Pascale Garnier avance également qu'elle doit répondre à un *principe d'authenticité* en conservant un degré de similitude relativement fort avec celle des adultes.

5 Trois formes d'affrontement sont ancrées dans la culture du judo : *yaku soku geiko*, *randori* et *shiai*. Dans la première, les attaques se succèdent sans véritable opposition, notamment lorsque la technique a été réalisée de manière « juste » (placement, timing, etc.). Le *randori* voit les partenaires s'opposer librement à partir d'attaques, esquives, contres, etc. Le *shiai* désigne quant à lui les combats de compétition où l'opposition est forte et dont l'enjeu lié à la victoire est important. Concernant les enfants, la FFJDA organise localement des rencontres à partir de l'âge de 6 ans, sous la forme de *yaku soku geiko*, où « tout le monde est récompensé » de manière à éviter « la championnie, nuisible au développement équilibré de la personnalité des enfants ». Les compétitions de niveau national débutent quant à elles à partir de la catégorie des cadets (13-14 ans). Source : Code sportif de la FFJDA (2011).

En d'autres termes, les analogies et les points communs entre l'activité des « petits » et celles des « grands » doivent être suffisamment nombreux, sous peine d'une dissolution de ce que serait « l'identité » de la pratique dans le regard des acteurs sportifs.

Les entretiens recueillis auprès d'enseignants de judo permettent clairement d'employer cette triple catégorisation. Les éducateurs sportifs interviewés mettent en avant toute l'ambivalence qu'ils peuvent entretenir vis-à-vis de la place de l'enfant dans leur discipline, d'autant plus lorsque l'analyse se décline à partir d'une distinction sexuée.

Dans le discours des enseignants, le processus d'adaptation de la pratique du judo aux spécificités psychomotrices de l'enfant est indéniable et présenté comme gage de sérieux et comme un moyen de légitimer l'enseignement auprès de ce public.

Il y a beaucoup de gens qui ont réfléchi en France sur la pédagogie enfant, on a beaucoup évolué, dans le bon sens je pense. [Jean-Pierre]

Les enseignants, notamment les plus diplômés d'un point de vue fédéral, utilisent ici le vocabulaire de la pédagogie par aménagement matériel des situations, ou par apprentissages auto-adaptatifs par le jeu. Ils mettent plus particulièrement l'accent sur la dimension ludique, par opposition au « sérieux » de la pratique adulte.

Au moment où j'ai commencé les cours, on calquait pas mal l'entraînement des enfants sur les adultes. Maintenant, on est beaucoup plus dans l'activité ludique, avec des jeux [] Les petits, c'est ce qu'on appelle maintenant l'éveil judo, la découverte du corps, les oppositions. [Éric]

Pour des gamins [] la principale chose qu'on met en place, c'est les HTM [] ce sont les habiletés techniques, pas fondamentales, mais motrices. [] On travaille énormément sur l'imaginaire aussi, sur les animaux, sur un monde un petit peu merveilleux. [] On essaie de leur faire passer ça comme un jeu. [David]

En somme, les enseignants décrivent l'adaptation du judo aux enfants comme la mise en

œuvre d'une « pédagogie invisible », que Basil Bernstein (1975) associait à la montée des nouvelles classes moyennes, public particulièrement présent en judo aussi bien parmi les pratiquants (Clément, 2001 ; Louveau, 1997) que les dirigeants (Vieille-Marchiset, 2004). Toutefois, si la pratique apparaît adaptée à l'enfance, prise dans sa globalité, aucune distinction de méthode n'est établie entre filles et garçons. Comme le souligne l'un des interviewés : « filles, garçons Au niveau des petits, il y a pas de différences. Chez les enfants, il n'y a aucune différence d'enseignement dans la façon de faire. » [Luc]. En effet, historiquement en France, il n'y a pas eu de méthode d'enseignement développée spécifiquement en direction des pratiquantes (Brousse, 2000 ; Groenen, 2006).

De prime abord, les discours recueillis réaffirment l'idéal démocratique de libre accès de tous à la pratique sportive. Le judo est régulièrement loué pour la capacité qu'il aurait à intégrer tous les types de public, fait lui-même inscrit dans l'histoire de la discipline, ses promoteurs vantant ses mérites d'« excellent support éducatif » pour tous les pratiquants, quels que soient leur âge ou leur sexe (Brousse, 2000 ; Groenen, 2005 ; Renaud *et al.*, 2011). L'intégration des filles semble alors être un *allant de soi*.

C'est très intéressant le judo, ça s'adresse aux enfants avec le baby, aux vieillards avec le taïso, à tout le monde. [Marco]

Quand j'ai commencé à enseigner sur ce club, j'ai voulu créer une structure ouverte à tous et donner l'accès au judo à tout le monde : jeunes, vieux, handicapés... [Jean-Pierre]

Malgré tout, ce premier niveau de discours est rapidement débordé par une vive critique à l'encontre de la forme prise par le développement, jugé disproportionné, qu'a connu la pratique infantine au cours des dernières décennies. Ce n'est pas tant l'accès des plus jeunes enfants au judo qui est remis en cause dans son principe, mais les raisons de ce développement et notamment la stratégie de politique fédérale qu'il recouvre.

Je n'ai jamais été pour que les enfants fassent du judo. Comment adapter le judo aux enfants sans les décevoir plus tard, c'est ça. On va les faire jouer et puis un jour, on va leur dire : « vous savez, c'est du bluff, c'est pas un jeu », attendez ça rime à rien. Mais bon, ça fait des licences, ça fait des subventions auprès du Ministère. [Michel]

Pourquoi on commence le judo à quatre ans, on appelle ça l'éveil judo. Il y a qu'une seule raison, c'est qu'à quatre ans, les gamins, aucun autre sport les prend. Et donc la fédé les prend. [Mais] on n'a aucune prestation à proposer à des enfants de quatre, cinq ans [Alors] trente euros une licence, je trouve que ça fait cher pour un cours par semaine, plus la cotisation club évidemment. [] C'est du business tout ça, c'est de l'argent. [Jean-Pierre]

Actuellement, on prend les judokas à l'âge de quatre ans. C'est pour la thune, parce qu'ils savent que c'est une population qui est propice à venir faire du judo. Le type on lui fait raquer une licence, une cotisation [] Ça c'est un truc que je reproche à l'enseignement, trop axé sur l'oseille... [Patrice]

En d'autres termes, pour ces enseignants, le développement du judo auprès du jeune public ne se ferait pas totalement et uniquement dans l'intérêt propre de l'enfant, mais davantage au profit d'une *référence externe* : l'accumulation de licences pour la fédération et la recherche d'une plus grande performance économique. Sans surprise, ce type de critique émane majoritairement des enseignants les plus portés par l'idéologie du bénévolat. De plus, ce questionnement de la pratique infantine du judo peut être éclairé par une nouvelle transposition des réflexions d'Alfred Schütz. La dimension éducative, structurant comme un *allant de soi* le système de pertinence des enseignants, se confronte ici à la *contre-évidence* d'une dimension économique, perçue comme incommensurable et inconciliable. Ce second système de pertinence ne peut donc être que rejeté avec force, sous peine de conduire ces enseignants à un désenchantement de leurs propres pratiques et actions (Panagiotis, 2005 ; Schütz, 2005).

L'enseignement du judo pour les enfants est défini comme fortement « adapté » dans

ses méthodes pédagogiques. Or, pour les interviewés, si cette adaptation est envisagée positivement au regard des capacités psychomotrices du petit enfant, elle vient également distendre ce qui ferait l'identité de la discipline. Dans le discours des interviewés, la pratique « adulte » du judo se distingue de la pratique « infantine » à trois niveaux : a) sur le plan de « l'ambiance » de travail : le judo adulte étant perçu comme un loisir sérieux demandant calme, discipline et ascèse ; b) sur le plan technique : les adultes pouvant avoir recours à un éventail élargi, avec par exemple l'usage de techniques de luxation ou d'étranglement ; c) sur le plan de la finalité : les adultes étant davantage à la recherche d'une efficacité optimale, que ce soit à travers la modalité compétitive ou la self-défense. De là, les entretiens font ressortir un questionnement sur l'identité même de la pratique infantine et sur la frontière adolescente qui la sépare de l'activité des adultes.

C'est à partir de 13, 14 ans qu'ils commencent à faire du judo. Avant, c'est bataille quoi. En dessous, c'est, c'est du judo, c'est du judo, mais bon c'est pas encore ça quoi. [Luc]

Pour cette raison, que l'on qualifiera de *référence interne*, l'enseignement aux plus jeunes est régulièrement délégitimé, voire ouvertement dénigré.

Tu fais un cours à des gamins tu peux pas faire de judo, tu essaies plutôt de faire flic. Sur le tapis, t'essaies de les tenir et c'est plutôt de la récréation qu'un cours de judo. [Patrice]

Le judo commence à 10, 12 ans c'est pas quatre ans. Pardonnez-moi, mais c'est de la connerie. De 4 ans à 6 ans, c'est pour les occuper, c'est de la garderie. Bon, de 6 ans à 10 ans, c'est aussi de la garderie. Si on prend le côté physique, on commence, on commence mettons à 10 ans. [Georges]

Hormis cette hiérarchisation des publics selon l'âge, une grande partie des enseignants les moins formés sur le plan fédéral, mais aussi les plus anciens, établit également une distinction de légitimité selon le sexe. En effet, le public féminin est bien souvent critiqué, à mots

plus ou moins couverts.

Ne parlons pas des filles, alors là, c'est catastrophique. Elles poussent des cris et ça ressemble à rien du tout. [] L'avantage qu'elles ont sur les garçons, c'est qu'elles sont plus souples morphologiquement et elles écoutent. Elles ne se fient pas à leur force, parce qu'un garçon des fois il regarde ailleurs, ça lui est égal et puis quand vient le moment de montrer, il tire un peu plus, il pousse un peu plus et ça tombe. Mais la fille elle n'en est pas là, donc elle est obligée d'écouter, même dans l'enseignement général, en mathématique, en physique ou autre... [Marco]

Le judo des filles, à le voir comme ça, c'est plus brouillon que chez les mecs. Enfin, moi je trouve que c'est plus brouillon. Les féminines font souvent les mêmes techniques. C'est pas propre comme les garçons. [Luc]

Ce discours essentialiste et différentialiste sur les capacités physiques respectives des garçons et des filles, dont plusieurs travaux montrent qu'il est transversal à une grande partie du secteur de l'animation sportive (Davoise & Louveau, 1998 ; Guérandel, 2008), se retrouve d'ailleurs lorsqu'il est question des adultes.

Moi, personnellement, j'ai rien contre [les filles], mais il y en a qui sont pires que moi, ils supportent pas du tout les filles. [] T'es obligé de promouvoir un arbitre femme, un enseignant femme. T'hallucines quoi. Tu prends des gens bien moins compétents, souvent, que les hommes. C'est pas question de misogynie, c'est question de constat. [Rémi]

En fin de compte, lorsque l'on met en perspective les trois points précédemment décrits, tout se passe comme si les séances pour enfants étaient effectivement adaptées et éducatives dans leur contenu, mais n'étaient pas réalisées pour les « bonnes » raisons et qu'il ne s'agissait pas véritablement de judo. Le public des jeunes enfants apparaît moins légitime que les autres (adultes, compétiteurs) et surtout comme une forme de *dirty work* (Hughes, 1996) que l'on confie prioritairement aux enseignants inexpérimentés.

Tu veux enseigner, t'es premier dan : "allez, tu fais les baby". C'est l'esprit qui règne. [Annabelle]

Moi au début, j'adorais les gosses, je les adore toujours, mais pour enseigner, non j'ai plus la patience avec les gamins. [] Je laisse la place à un autre prof. [] c'est un plus jeune que j'ai formé qui fait tourner les enfants. Il est plus jeune, il a plus de patience. [Luc]

Notons enfin que les enseignants définissent la catégorie « enfant » sous l'angle du masculin neutre – i.e. la différence des sexes tend à être déniée alors que le genre masculin reste dominant (Lengerman & Niebrugge, 1995 ; Mosconi, 1992). Aucun d'eux ne va chercher à expliciter les différences qui pourraient exister entre garçons et filles, hormis lorsqu'ils se réfèrent à ce qui ferait l'essence de la discipline et *in fine* à ce qui définirait le « véritable » pratiquant légitime. Ce point est essentiel, car il permet de faire l'hypothèse d'actions et d'interactions pédagogiques implicitement différenciées selon le sexe du jeune élève, à l'image de ce qui a été observé dans le cadre scolaire (Kelly, 1988 ; Mosconi, 2001 ; Zaidman, 1996), plus particulièrement en éducation physique (Coupey, 1995 ; Davoise & Louveau, 1998 ; Guérandel & Beyria, 2010).

4. APPRENDRE À « FAIRE TOMBER » QUAND ON EST FILLE OU GARÇON

Cette dernière partie est centrée sur le travail d'observation réalisé auprès de l'un des interviewés, Luc : breveté d'État premier degré et éducateur sportif professionnel. D'emblée, il est important de noter que cet enseignant met l'accent sur les techniques de projection, dans la mesure où son *système de pertinence* (Schütz, 2007) et sa *pratique sociale de référence* (Terrisse, 2003) sont avant tout organisés autour de la modalité compétitive : « *Moi, le judo je dis pas que c'est un art martial [] le judo pour moi, c'est plutôt un sport qu'un art martial.* » En ce sens, pour lui, « *le but du judo, c'est de faire tomber l'autre.* ». Cette place privilégiée accordée au travail debout se comprend donc aisément, celui-ci étant davantage susceptible d'apporter la victoire en compétition. Partant de là, la démonstration

de techniques d'immobilisation n'a pu être observée qu'à deux reprises. Conformément à la méthode préconisée pour les enfants, aucune démonstration de techniques de luxation ou d'étranglement n'a été effectuée.

Les catégories d'analyse utilisées ici sont inspirées en grande partie des travaux de Nicole Mosconi (1992, 2001, 2004) portant sur la mixité scolaire et l'étude des interactions en situation d'apprentissage. Cette auteure préconise notamment d'aborder à la fois les interactions entre enfants et adultes, mais aussi celles entre pairs. Afin de suivre ce point de vue et de rendre compte de la manière dont se jouent les rapports sociaux de sexes dans les séances observées – entièrement mixtes, aussi bien durant les phases d'apprentissage que lors des répétitions techniques –, la focale est mise sur deux types de situations pédagogiques : d'une part, les temps de démonstration où l'enseignant explique et illustre une technique de projection à l'aide d'un des enfants du groupe ; d'autre part, les temps de combat marquant chaque fin de séance, où les enfants se retrouvent en duo d'opposition.

Sur le tatami, l'enseignant se montre attentionné et suit les enfants de près. Il corrige au besoin l'un ou l'autre, manipule les corps afin d'obtenir un bon placement et démontre les techniques en choisissant un partenaire parmi les enfants du groupe. Dans ce cadre, la manière dont se déroule l'interaction est différenciée selon qu'il s'agit d'une fille ou d'un garçon. Cela se vérifie à la fois sur le plan de l'*interaction verbale*, mais aussi sur le plan de l'*interaction physique*. Les filles sont, par exemple, très fréquemment encouragées à améliorer leurs efforts, notamment parce qu'elles participent plus volontairement et de façon plus enthousiaste que les garçons. Néanmoins, elles sont rarement valorisées pour la qualité d'une connaissance ou d'un geste liés à « l'attaque » ou à la « défense », comme si leurs réussites étaient toujours en demi-teinte :

Luc indique à une fille qui vient d'effectuer une démonstration avec lui :

« *C'est un petit peu mieux, il y a de l'idée* » [Séance n° 2 : 24/11/08]

« *À quoi ça sert de faire la langouste [un déplacement au sol] ? Quel intérêt dans le judo ?* ». Une fille répond tout en levant la main : « *Quand on fait un combat au sol, on peut se déplacer* ». Luc fait la moue : « *Il y a de l'idée. Autre chose ?* ». [Séance n° 5 : 15/12/08]

Les garçons sont pris quant à eux entre des gratifications verbales directes et exclamatives : « *C'est bien !* », « *Oui !* », « *Voilà !* » et des remontrances pour des questions d'attention et de discipline. Luc adopte alors parfois un phrasé très imagé.

Luc vient d'effectuer une démonstration. Il s'adresse à un groupe de garçons qui discutaient entre eux :

« *On n'écoute pas. Attention, si on n'écoute pas, ça va se passer à coups de pieds au cul.* » Il montre une nouvelle fois la technique demandée : « *C'est ça que j'ai demandé.* » [...] Luc s'approche d'un garçon n'écoutant pas les consignes et lui tire gentiment l'oreille : « *Je vais t'agrandir les oreilles* », puis directement à un autre « *Allez, arrête de parler, sinon je te coupe la langue.* » [Séance n° 3 : 01/12/08]

Au début de la démonstration, Sylvain et Éric tentent de se placer derrière Luc pour le singer. Luc s'exclame :

« *Éric ! Tu veux que j'aille chercher ma tondeuse ? Pour avoir la boule à zéro. Je l'ai dans le sac parce que peut-être que je vais me couper les cheveux.* » [Séance n° 8 : 19/01/09]

L'observation des temps de démonstration montre également que filles et garçons ne sont pas convoqués pour les mêmes raisons, des variations s'opérant manifestement selon l'intention de l'enseignant. Les filles sont appelées quasi systématiquement par l'enseignant lorsqu'il s'agit de démontrer une nouvelle fois une technique déjà apprise lors des séances précédentes, ou encore lorsqu'il s'agit de donner à voir les bonnes façons de chuter, technique relevant de la préservation de soi et intervenant dans une moindre mesure sur l'issue d'un combat. Dans ces situations, l'enseignant explique notamment à l'ensemble du groupe que sa partenaire : « *sait bien chuter* » ; « *elle,*

elle ne fait pas n'importe quoi » ; « *elle a bien retenu* » ; etc. Inversement les garçons sont volontiers sollicités lorsqu'il s'agit de démontrer une nouvelle technique de projection ou encore lorsque l'accent est mis sur la manière de faire tomber. Par ailleurs, en cas de chahut, la démonstration technique peut se muer en démonstration d'autorité. C'est alors un garçon, généralement le fauteur de trouble, qui est choisi pour être mis à rude épreuve lors de chutes répétées.

Luc démontre avec Hugo, qui a été particulièrement indiscipliné jusque-là. Il montre comment accélérer dans le mouvement pour effectuer la projection avec plus d'efficacité. Les enfants s'exclament :

« *Oh ! Il l'a fait voler.* » Luc : « *Hé, c'est ta faute, pas la mienne.* » Il multiplie les démonstrations, réexpliquant à chaque fois. Hugo demande grâce : « *Non, non...* » ; « *Aïe, aïe* ». Luc s'adresse au reste du groupe : « *Il aime tomber.* » Pour ne pas être en reste Hugo tente de faire rire ses camarades : « *Là, ça fait pas du tout mal* » ; « *Là, ça fait très mal* ». [Séance n° 4 : 08/12/08]

Dans la discussion suivant la séance, l'enseignant revendique d'ailleurs cette méthode.

Nous, on a un sport quand même qui est bien. On peut agir, dans le sport. Il fait le con, hop tu le fais chuter. Tu l'humilies un petit peu devant les autres. Tu les fais asseoir et pouf un peu ce que j'ai fait en démonstration avec Hugo. Je l'ai pris, je l'ai fait chuter, pas méchamment, mais bon, il a volé quand même. Donc, voilà Mais nous, on nous faisait chuter, pas pour nous faire mal, mais pour nous humilier devant les autres. Ça se fait ça... [Luc]

En fin de compte, corroborant plusieurs travaux de sociologie de l'éducation (Mosconi, 2001 ; Perrenoud, 1984), cet enseignant valorise de manière différenciée et stéréotypée garçons et filles, les premiers pour leur engagement, leur combativité et leur inventivité, notamment lors de techniques pouvant aboutir à la victoire ; les secondes pour leur attention, leur sérieux et leur application, plus particulièrement lors d'exercices annexes ou

préparatoires au combat.

Les séances observées se terminent systématiquement par une série de combats, prenant la forme de *randori* (cf. supra), où il est explicitement demandé aux jeunes pratiquants d'appliquer ce qu'ils ont vu durant la séance. Ces affrontements euphémisés sont organisés selon trois modalités : au sol ou debout ; avec partenaire imposé ou libre ; mixte ou non. Ces combats donnent à voir la manière dont s'établissent les relations entre enfants, notamment en situation de mixité, mais aussi la façon dont ces interactions sont mises en forme et organisées par l'enseignant.

Dans l'extrême majorité des cas, les situations de combat mixte se déroulent à l'initiative de l'enseignant, garçons et filles allant rarement d'eux-mêmes les uns vers les autres. De plus, ces duos sont toujours composés d'une fille plus gradée que le garçon, la logique sous-jacente étant celle d'un équilibrage des forces, à l'image des travaux portant sur les rapports sociaux de sexe en cours d'EPS montrant qu'une « fille correspond à un demi-joueur » (Davisse & Louveau, 1998). Que le choix du partenaire soit imposé ou lorsqu'un enfant en invite un autre, les cas de refus sont rares, l'une des valeurs véhiculées par la pratique étant l'acceptation de tous les partenaires sans distinction. Néanmoins, lorsque cela survient il s'agit exclusivement de garçons refusant de combattre avec une fille.

Lors des combats libres, Alice [ceinture jaune] invite Jérémy [ceinture blanche].

Il s'offusque et s'exclame « *Non !* », ajoutant qu'il ne veut « *pas faire avec elle* ». [Séance n° 5 : 15/12/08]

Les combats débutent assis dos à dos. Gary [ceinture blanche] et Lucile [ceinture jaune-orange] qui ont été placés ensemble se chamaillent. Pour débiter le combat, Lucile se retourne et effectue le *kumi kata* [saisie du kimono]. Gary s'écrie immédiatement : « *Non, pas avec elle Arrête !* » Le combat se poursuit malgré tout, pour finalement tourner court. Gary est brusque et frappe régulièrement sa partenaire des pieds et des mains. Alors qu'elle

lui fait remarquer sa brusquerie, c'est lui qui se plaint, d'abord à Sylvie, puis à Luc. Le jeune garçon indique : « *Elle va pas y arriver, elle se fait mal partout* ». [Séance n° 7 : 12/01/09]

Ces situations rendent visible la moindre légitimité ou la moindre grandeur qu'il y aurait pour les jeunes garçons à affronter une fille. À l'image de l'importance accordée au salut (Bui-Xuan & Ruffié, 1999), Luc intervient alors pour rappeler la règle selon laquelle un judoka ne peut refuser un partenaire, quel qu'il soit, d'autant plus lorsque l'on est invité. Il indique par exemple : « *Il faut apprendre à faire avec tout le monde* » ; « *Il faut que tout le monde travaille avec tout le monde. Les filles avec les garçons* » ; ou encore « *Tu peux pas refuser si on t'invite* ». Par ailleurs, pour faciliter l'acceptation des duos mixtes de la part des garçons, il apporte une série de justifications qui prennent la forme de *prescriptions de compensation* (Davis & Louveau, 1998), qui tendent à renforcer les stéréotypes des rôles sociaux sexués. Loin de valoriser totalement les filles pour leurs compétences combattives, il insiste plutôt sur leurs capacités à aider les garçons dans leurs apprentissages. L'idée implicite véhiculée par l'enseignant est qu'une fille se révèle moins attachée à la victoire qu'un garçon, qu'elle est plus douce, plus attentive et qu'elle prendra donc soin des débutants.

Sylvain [ceinture blanche] rechigne à combattre avec une fille. Luc lui indique : « *Il faut apprendre à faire avec tout le monde. En plus Géraldine [ceinture jaune], elle est très gentille. Si tu ne sais pas, elle va t'apprendre* ». Peu après Luc revient voir le duo : « *Tu vois qu'elle est gentille Géraldine, elle te refait la ceinture* ». [Séance n° 4 : 08/12/08]

Le nombre d'enfants étant impair Luc demande à Marc [ceinture blanche] : « *Tiens, mets-toi avec les deux filles [ceintures jaune-orange]. Comme elles sont gradées, normalement, elles vont t'apprendre* » [...] Il ajoute en direction du trio : « *Les filles, faites lui voir comment il doit travailler* ». [...] Dans les duos mixtes, les filles aident les garçons à refaire leur ceinture ou à remettre leur veste. [Séance n° 10 : 02/02/09]

Comme dans les situations de démonstration, ce sont les qualités de calme, de ténacité et d'application « scolaire » attribuées aux filles qui se trouvent valorisées. De façon concomitante, les garçons qui se font battre en arrivent fréquemment à discréditer le travail fourni par les filles, ainsi que leurs performances.

À la fin du combat entre Lucile et Hugo, elle montre du doigt le garçon couché au sol et indique : « *Luc ! Trois zéro !!* ». L'enfant réplique : « *Ouais, j'ai fait exprès, je l'ai laissé faire* ». [Séance n° 4 : 08/12/08]

Un tel mécanisme de contestation des performances féminines, qui peut se muer en stratégie d'évitement chez les pratiquants adultes (Lenzen *et al.*, 2004), est somme toute récurrent dans l'univers sportif et l'EPS (Louveau, 1986 ; Guérandel & Beyria, 2010). En effet, davantage que pour les filles, « chuter au cours d'un combat peut être vécu, pour les garçons, comme une remise en question de [leur statut sexuel] (du fait d'une motivation axée sur la domination) ce dont seraient exemptes les filles (du fait d'une motivation plus axée sur la recherche de plaisir) » (Reynes & Lorant, 2003, p. 101). L'important est ici de repérer comment l'enseignant peut implicitement renforcer ce type de réaction et d'opposition à travers des remarques ambiguës, qui peuvent avoir pour effet de « neutraliser » la victoire d'une fille et d'humilier un jeune garçon au regard de ses pairs en plaçant sa défaite sur le plan d'une distinction de sexe et non pas uniquement sur celui d'une différence de compétence ou d'expérience.

Un garçon vient de se faire projeter par l'une des filles. Luc lui fait remarquer sur un ton ironique « *Tu as vu, c'est encore la femme qui a le dessus sur l'homme* ». Quelques instants plus tard, il ajoute et s'exclame : « *Vas-y, Anne, fous-lui la branlée* » [Séance n° 6 : 05/01/09]

En définitive, les interactions entre filles et garçons lors des combats mixtes laissent entrevoir toute la difficulté qu'il y a à organiser la cohabitation entre les deux groupes de sexes,

qui tendent à vivre la pratique séparément bien qu'étant rassemblés dans un même lieu. On retrouve là l'ensemble des problématiques liées à la mixité chez les jeunes enfants (Mosconi, 1992 ; Mosconi, 2004 ; Zaidman, 1996). Cette séparation est encore renforcée par l'action de l'enseignant, puisque seuls les garçons sont finalement pleinement valorisés comme de « véritables » pratiquants, tandis que les filles sont en quelque sorte davantage maintenues dans un rôle d'appoint et de soutien à l'apprentissage du groupe masculin.

CONCLUSION

Enseigner le judo auprès des enfants est-il éducatif ? Par son ampleur et son ambition, cette question mérite d'être posée. Y répondre directement reste cependant difficile : d'une part, car ce travail ne peut prétendre à la généralisation compte tenu du caractère circonscrit du terrain d'enquête ; d'autre part, car posée ainsi cette question sous-entend une réification du judo, ramassant sans les distinguer les différentes dimensions de l'action éducative. Une pratique physique n'est jamais figée de manière parfaitement stable autour de quelques caractéristiques techniques et symboliques facilement objectivables. Les sports de combat, dont le judo, « n'existent pas en eux-mêmes : ils sont ce qu'en font et disent les hommes et les femmes qui les pratiquent » (Gaudin, 2009, 5). Le contenu de ce qui est transmis et la valeur éducative d'un enseignement, dépendent donc sans doute davantage de *l'intention didactique* qu'y placent les acteurs dirigeant l'interaction pédagogique (Margnes *et al.*, 2007) et plus largement encore du *système de pertinence* et de la *réserve de connaissances* incorporés par les individus à travers l'accumulation de leurs expériences (Schütz, 2007).

Les enfants qui participent aux séances de judo observées acquièrent bel et bien de nouvelles habiletés motrices et affinent celles déjà présentes. En cela, ils reçoivent une éducation, ou plutôt une formation physique. Ce

son ces points que les enseignants rencontrés mettent en avant, même si pour eux la pratique des jeunes enfants se révèle en quelque sorte moins légitime et moins valorisée que celle des adultes. *A contrario*, sur le plan de la sociabilité et plus particulièrement des rapports sociaux de sexes, les modalités pratiques d'enseignement du judo semblent davantage contribuer à renforcer les stéréotypes sexués, à l'image d'un grand nombre d'activités sportives (Davis & Louveau, 1996 ; Guérandel, 2008 ; Louveau, 1986). Au final, tant que la question des rapports sociaux de sexes ne donnera pas lieu à une réflexion didactique et pédagogique spécifique de la part des enseignants de judo, et plus largement de la communauté éducative (Fontanini, 2005), on peut penser qu'ils continueront de manière plus ou moins inconsciente à produire et reproduire des stéréotypes sexués assignant garçons et filles à des rôles spécifiques, favorisant la constitution d'une forme de masculinité hégémonique où « il n'est plus nécessaire de supposer la réciprocité des perspectives, car il n'en existe qu'une seule, celle du dominant » (Lengerman & Niebrugge, 1995, 28).

BIBLIOGRAPHIE

- BARBOTTE, P.** (1992). Le baby judo : un exemple de pédagogie adaptée aux jeunes enfants. *Actualités sport et médecine*, 18, 37-38.
- BAUDELLOT, C. & LECLERQ, F.** (2005). *Les effets de l'éducation*. Paris, La Documentation Française.
- BEAUD, S. & WEBER, F.** (1997). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris, La Découverte.
- BERNSTEIN, B.** (1975). *Classes et pédagogies : visibles et invisibles*. Paris, OCDE.
- BLIN, T.** (2010). *Requiem pour une phénoménologie : sur Alfred Schütz, Merleau-Ponty et quelques autres*. Paris, Le Félin.
- BROUSSE, M.** (2000). *Les origines du judo en France de la fin du XIX^e siècle aux années 1950. Histoire d'une culture sportive*. Thèse de doctorat, Université Bordeaux Segalen, Bordeaux.
- BUI-XUAN, G.** (2011). Les sports de combat comptent parmi les plus éducatifs (Préface), in J.-F. Loudcher & J.-N. Renaud (Eds.), *Éducation, sports de combat et arts martiaux*, Grenoble, PUG, 7-14.

- BUI-XUAN, G. & RUFFIÉ, S.** (1999). Le salut en judo : un médium ritualisé de communication. *Corps et culture*, 4, 39-54.
- CALLÈDE, J.-P.** (1985). La sociabilité sportive : intégration sociale et expression identitaire. *Ethnologie française*, 4, 327-344.
- CEFAÏ, D.** (1998). *Phénoménologie et sciences sociales. Alfred Schütz, naissance d'une anthropologie philosophique*. Genève, Droz.
- CLÉMENT, J.-P.** (2001). Les arts martiaux et la société française : sociologie historique de l'implantation du judô et de l'aïkido. *Daruma*, 8-9, 175-199.
- COUPEY, S.** (1995). Pratiques d'éducation physique et sportive au CP et différences de performance entre filles et garçons. *Revue française de pédagogie*, 110, 37-50.
- DANIC, I., DELALANDE, J. & RAYOU, P.** (2006). *Enquêter auprès d'enfants et de jeunes*. Rennes, PUR.
- DARMON, M.** (2006). *La socialisation*. Paris, Armand Colin.
- DAVISSE, A. & LOUVEAU, C.** (1998). *Sport, école, société : la différenciation des sexes*. Paris, L'Harmattan.
- DESCHAVANNE, E. & TAVAILLOT, P.-H.** (2007). *Philosophie des âges de la vie*. Paris, Grasset & Fasquelle.
- DURKHEIM, É.** (2005). *Éducation et sociologie*. Paris, PUF, [1922].
- FONTANINI, C.** (2005). La formation des enseignantes et des enseignants à l'égalité des chances filles-garçons : une utopie ? *Recherches féministes*, 18 (1), 101-115.
- GARNIER, P.** (1995). À la bonne heure. Légitimité et authenticité des apprentissages précoces en débat, in M. Glaumaud & M. Manuélian (Eds.), *Le bébé et les apprentissages*. Paris, Syros, 93-106.
- GARNIER, P.** (2004). Des enfants et des sports : différenciation des politiques sportives fédérales, in SSSLF (Eds.), *Dispositions et pratiques sportives*, Paris, L'Harmattan, 291-305.
- GARNIER, P.** (2006). L'enfant et le sport : classement d'âge et pratiques sportives, in R. Sirota (Ed.), *Éléments pour une sociologie de l'enfance*, Rennes, PUR, 205-213.
- GAUDIN, B.** (2009). La codification des pratiques martiales : une approche socio-historique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 179, 5-29.
- GROENEN, H.** (2005). *L'ukemi, le randori et le kata : une histoire culturelle des méthodes d'entraînement en judo. Étude comparée France Belgique de l'entre-deux-guerres à la fin des années 1950*. Thèse de doctorat non publiée, Université Claude Bernard, Lyon.
- GROENEN, H.** (2006). La pratique du judo féminin en France et en Angleterre de l'entre-deux-guerres au début des années 1970 : entre traditions et sportivisation, entre tutelle masculine et émancipation, in T. Terret (Ed.), *Sport et genre – Volume 1 : La conquête d'une citadelle masculine*, Paris, L'Harmattan, 223-242.
- GROENEN, H.** (2011). La promotion d'un judo éducatif par la fédération française de judo entre 1968 et 1990. Le rôle des méthodes d'enseignement fédérales, in J.-F. Loudcher & J.-N. Renaud (Eds.), *Éducation, sports de combat et arts martiaux*, Grenoble, PUG, 151-166.
- GROENEN, H. & OTTOGALLI-MAZZACAVALLI C.** (2011). Les activités de combat au sein de l'éducation physique en France depuis le XIX^e siècle : entre pertinences éducatives et résistances scolaires, *STAPS*, 94, 103-119.
- GUÉRANDEL, C.** (2008). *Les modes de socialisation des jeunes filles et des jeunes garçons des quartiers populaires urbains dans les structures sportives*. Thèse de doctorat non publiée, Université Paul Sabatier, Toulouse.
- GUÉRANDEL, C. & BEYRIA, F.** (2010). La mixité dans les cours d'EPS d'un collège en ZEP : entre distance et rapprochement des sexes. *Revue française de pédagogie*, 170, 17-30.
- GUÉRANDEL, C. & MENNESSON, C.** (2007). Gender construction in judo interactions. *International Review for the Sociology of Sport*, 42 (2), 167-186.
- GUERNIER, M.-C., DURAND-GUERRIER, V. & SAUTOT, J.-P.** (Eds.) (2006). *Interactions verbales, didactiques et apprentissage*. Besançon, PUFC.
- HUGUES, E.** (1996). *Le regard sociologique. Essais choisis*. Paris, Éd. de l'EHESS.
- JULHE, S.** (2009). Les pratiques martiales japonaises en France. Institutionnalisation des disciplines et professionnalisations de l'enseignement. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 179, 93-111.
- JULHE, S. & HASCHAR-NOË, N.** (2010). Trajectoires et stratégies professionnelles dans le secteur de l'animation sportive : le cas des enseignants d'arts martiaux. *Sociétés Contemporaines*, 77 (1), 7-29.
- JULHE, S. & MIROUSE, S.** (2010). Entrer dans la danse : divergence des « systèmes de pertinence » entre enfants, parents et enseignants. *Revue française de pédagogie*, 170, 31-41.
- KELLY, A.** (1988). Gender differences in teachers-pupils interaction: a meta-synthesis review. *Research in education*, 39 (1), 1-24.
- LECOMPTE, M.-D. & GOETZ, J.-P.** (1982). Problems of reliability and validity in educational research. *Review of Educational Research*, 52 (1), 31-60.
- LENGERMAN, P. & NIEBRUGGE, J.** (1995). Intersubjectivity and Domination : A Feminist Investigation of the Sociology of Alfred Schütz. *Sociological Theory*, 13 (1), 25-36.
- LENZEN, B., DEJARDIN, R. & CLOES, M.** (2004). Régulation de l'opposition et mixité au sein d'une école d'arts martiaux. *STAPS*, 66, 99-112.

- LOIZON, D., MARGNES, E. & TERRISSE, A.** (2005). La transmission des savoirs : le savoir personnel des enseignants. *Savoirs*, 8 (2), 107-123.
- LOUVEAU, C.** (1986). *Talons aiguilles et crampons alu*. Paris, INSEP.
- LOUVEAU, C.** (1997). *L'abandon de la pratique du judo*. Rapport de recherche, Paris, INSEP.
- MARGNES, E., LOIZON, D. & TERRISSE, A.** (2007). L'intention didactique de l'enseignant de judo. *Science et motricité*, 62 (3), 71-80.
- MENNESSON, C.** (2011). Socialisation familiale et investissement des filles et des garçons dans les pratiques culturelles et sportives associatives. *Réseaux*, 168-169, 87-110.
- MENNESSON, C. & CLÉMENT, J.** (2009). Boxer comme un homme, être une femme. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 179, 77-91.
- MOSCONI, N.** (1992). Les ambiguïtés de la mixité scolaire, in C. Baudoux & C. Zaidman (Eds.), *Égalité entre les sexes. Mixité et démocratie*, Paris, L'Harmattan, 63-75.
- MOSCONI, N.** (2001). Comment les pratiques enseignantes fabriquent-elles de l'inégalité entre les sexes ?. *Les Dossiers des sciences de l'éducation*, 5, 97-109.
- MOSCONI, N.** (2004). Effets et limites de la mixité scolaire. *Travail, genre et sociétés*, 11 (1), 164-174.
- OCTOBRE, S.** (Ed.) (2010). *Enfance & culture. Transmission, appropriation et représentation*. Paris, DEPS.
- PANAGIOTIS, C.** (2005). La « grammaire sociale » et le sens de la réalité. Le Don Quichotte d'Alfred Schütz. *Sociétés*, 89, 75-81.
- PERRENOUD, P.** (1984). *La fabrication de l'excellence scolaire*. Genève, Droz.
- SIROTA, R.** (Ed.) (2006). *Éléments pour une sociologie de l'enfance*. Rennes, PUR.
- RENAUD, J.-N., MONNIN, E. & LOUDCHER, J.-F.** (2011). Le judo comme éducation physique ? Kano et Coubertin face à la nouvelle marche du monde, in J.-F. Loudcher & J.-N. Renaud (Eds.), *Éducation, sports de combat et arts martiaux*, Grenoble, PUG, 133-149.
- REYNES, E. & LORANT, J.** (2003). Judo, agressivité et maîtrise de la colère : étude longitudinale chez des enfants de 8 ans. *STAPS*, 60, 93-105.
- SCHÜTZ, A.** (1994). L'importance de Husserl pour les sciences sociales. *Sociétés*, 43, 99-107.
- SCHÜTZ, A.** (2005). Don Quichotte et le problème de la réalité. *Sociétés*, 89, 9-27.
- SCHÜTZ, A.** (2007). *Essais sur le monde ordinaire*. Paris, Le Félin, [1966].
- SCHÜTZ, A.** (2008). *Le chercheur et le quotidien*. Paris, Klincksieck, [1959].
- SCHÜTZ, A.** (2009). *Contribution à la sociologie de l'action*. Paris, Hermann, [1955].
- TERRISSE, A.** (2003). Prise en compte du sujet et recherche en didactique des sports de combat : bilan et perspectives. *Science et motricité*, 50, 55-79.
- VIEILLE-MARCHISET, G.** (2004). *Des femmes à la tête du sport : les freins à l'investissement des dirigeantes locales*. Besançon, PUFC.
- WANN, D. L., CARLSON, J. D., HOLLAND, L. C., JACOB, B. E., OWENS, D.-A. & WELLS, D.-D.** (1999). Beliefs in symbolic catharsis: the importance of involvement with aggressive sports. *Social Behavior and Personality*, 27 (2), 155-164.
- ZAIDMAN, C.** (1996). *La mixité à l'école primaire*. Paris, L'Harmattan.